

RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE 2023-2024

BARREAU BAS-ST-LAURENT-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



ME ISABELLE GAGNON | AVRIL 2024

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
LA SECTION EN BREF	3
ENJEUX TRAITÉS ET PROJETS EN COURS	3
Bris de service en matière d'aide juridique	3
Manque d'avocats pour les dossiers en santé mentale.....	6
Assermentations.....	6
Rédaction d'un guide de rétention des nouveaux avocats en région.....	6
Capsules vidéos promouvant la pratique dans notre merveilleuse section	7
Projet d'utilisation accrue du palais de justice de Carleton-sur-mer	7
Indemnité pour les postes de secrétaire et de trésorier.....	8
Conseil des sections et Conseil élargi	8
Tribunal spécialisé	9
Site web	9
Recrutement pour la formation d'un comité de sélection pour le concours de nomination d'un juge en Cour du Québec.....	10
Bonification du guide sur l'organisation des congrès	10
APAAQ.....	10
Registre des années de pratique de nos membres	10
Transfert du compte bancaire vers la Caisse Desjardins.....	10
ACTIVITÉS	11
Formation sur les nouveautés procédurales en Cour du Québec le 28 juin 2023	11
Rentrée judiciaire à New Carlisle le 15 septembre 2023	11
Marathon juridique du 21 au 23 mars 2024	11
Congrès de section du 2 au 4 mai 2024.....	12
AGA le 3 mai 2024	12
Visite de nos confrères de Meaux	12
CONCLUSION	13

INTRODUCTION

Chers collègues,

Il me fait grand plaisir de vous partager les réalisations de votre barreau de section pour l'année 2023-2024.

Comme vous pourrez le constater, nous avons été très occupés. L'année fut marquée par la thématique du manque d'avocats dans notre section, plus particulièrement en matière de mandats d'aide juridique. Nous avons donc relevé nos manches et mis en branle plusieurs projets pour favoriser la venue et la rétention de nouveaux avocats dans notre section. Nous avons fait entendre notre voix pour que la situation au niveau de l'aide juridique soit connue au gouvernement, afin de résoudre la situation intenable dans laquelle les justiciables et les avocats se retrouvent.

Nous sommes peu fréquemment en contact au cours de l'année. Nous apprécions donc tout commentaire ou suggestion que vous souhaiteriez partager avec nous.

Bonne lecture !

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre formidable équipe était composée de :

- Me Isabelle Gagnon, bâtonnière
- Me Alexis Deschênes, premier conseiller
- Me Annick Bédard, secrétaire
- Me Florence Frappier-Routhier, trésorière
- Me Cynthia Lamarre, administratrice et représentante du Jeune Barreau
- Me Vanessa Soucy, administratrice et responsable web
- Me Ariane Cayer, administratrice
- Me Guy Loisel, administrateur

Un grand merci pour leur participation assidue aux réunions, leurs idées créatives, leurs commentaires réfléchis et leur enthousiasme pour les projets de notre barreau de section.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a tenu 11 rencontres par Teams et une rencontre en personne, outre les nombreux courriels échangés et discussions individuelles.



LA SECTION EN BREF

En date du 14 mars 2024, notre section comptait 316 membres.

Ceci représente une **augmentation de 20% en 5 ans** ! Pour un petit barreau de section comme le nôtre, c'est excellent. Pourtant, la demande juridique n'est toujours pas comblée. Nous croyons que plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation.

Il semblerait que les besoins juridiques eux-mêmes ont augmenté. Plusieurs nouveaux postes ont été ouverts dans les contentieux des organismes publics dans les dernières années, par ailleurs sans toujours trouver preneurs. Les bureaux privés peinent également à combler les postes ouverts.

Il y a également le fait que les nouveaux avocats ne se sont évidemment pas répartis de façon uniforme dans notre section. Certains secteurs géographiques ont connu plusieurs départs simultanés, par exemple à Matane, tandis que d'autres secteurs sont somme toute bien desservis, même si non saturés, par exemple dans la Baie-des-Chaleurs.

Cela dit, il est clair qu'une pénurie persiste et s'aggrave en matière de mandats d'aide juridique, toutes régions confondues.

ENJEUX TRAITÉS ET PROJETS EN COURS

BRIS DE SERVICE EN MATIÈRE D'AIDE JURIDIQUE

À toutes les semaines durant mon mandat, j'ai reçu des appels ou des courriels de citoyens admissibles à l'aide juridique et désespérés de ne pas trouver d'avocat.

Exemples de témoignages reçus :

« Je me demande dans quelle société nous vivons. On parle de la protection des enfants et personne ne peut rien faire pour l'aider dans sa démarche de recherche d'un avocat. »

« Je croyais que tout citoyen avait droit à être représenté par un avocat. »

« Nous avons frappé à TOUTES les portes possibles, il ne manquait que vous et les médias. »

Outre prendre acte de la situation, le barreau de section n'a aucun pouvoir concret en la matière pour ces individus. Ayant déjà fait le tour des avocats dans le bottin, nous ne pouvons que les référer aux centres de justice de proximité ou aux cliniques juridiques de l'École du Barreau du Québec et des universités pour obtenir de l'information juridique, ce qui ne leur donne toutefois pas de représentation devant les tribunaux. À notre connaissance, il n'y a que l'organisme Justice Pro Bono qui peut parfois mettre en lien avec des avocats pro bono qui font des représentations devant les tribunaux, mais l'organisme est loin de pouvoir fournir à la demande.

Selon un tour d’horizon fait maison en date de février 2024, la situation était la suivante¹ :

- Bureaux d’aide juridique n’acceptant aucun nouveau dossier à court ou moyen terme :
 - New Richmond (familial et criminel)
 - Sainte-Anne-des-Monts (familial et criminel)
 - Matane (familial et criminel)
 - Rimouski (criminel)
- Aucun avocat du privé n’acceptant de mandat d’aide juridique dans le secteur :
 - New Richmond (familial)
 - Sainte-Anne-des-Monts (familial et criminel)
 - Matane (familial et criminel)
 - Amqui (familial et criminel)
 - Rimouski (familial)
- Faibles effectifs au privé acceptant des mandats d’aide juridique :
 - New Richmond (criminel, deux avocats qui couvrent deux districts de 310 km de long)
 - Cabano (deux avocats en familial, mais n’acceptent pas tous les dossiers)
 - Îles-de-la-Madeleine (deux avocats seulement qui couvrent tant le familial que le criminel, tant aux Îles qu’à Gaspé)
 - Gaspé (un seul avocat en familial)
 - Rimouski (deux ou trois avocats qui prennent seulement quelques dossiers en criminel)

Selon nous, il existe **quatre pistes de solutions**, à appliquer concurremment, pour que tous les bénéficiaires de l’aide juridique soit desservis. Ces solutions passent pratiquement toutes par l’injection de fonds publics.

I. Hausse des tarifs octroyés pour les mandats d’aide juridique au privé :

La rémunération des avocats au privé pour les mandats d’aide juridique fonctionne sur la base d’un tarif fixe par présence à la Cour ou acte de procédure ou dossier. Les tarifs ne tiennent aucunement compte du temps réellement passé sur un dossier. Dans la grande majorité des cas, dès qu’un dossier est contesté, le tarif représente un salaire horaire proche sinon sous le salaire horaire minimum. Si on prend en considération les dépenses courantes que l’avocat doit payer, il est fréquent que le tarif ne couvre pas les dépenses et l’avocat doit finalement payer pour travailler au lieu d’être payé pour travailler. Il n’est donc pas surprenant qu’il n’y ait pratiquement plus personne qui accepte de tels mandats.

Le Comité indépendant sur les tarifs d’aide juridique (CITAJ) a été mis sur pieds par le Barreau du Québec pour négocier la hausse des tarifs avec le gouvernement. Ces tarifs sont sous étude et en négociation depuis de nombreuses années. Notre représentant sur le CITAJ actuellement est Me Francis Paradis.

¹ Il s’agit ici de donner une idée de l’ampleur du phénomène et non d’être exhaustif. Nous nous excusons à l’avance pour toute inexactitude. Quelques détails peuvent aussi avoir changé depuis février 2024. Nous n’avons même pas jugé utile de dresser la situation en matière de droit civil et administratif – elle est pire, depuis longtemps.

En date de février 2024, le gouvernement a transmis au CITAJ une proposition qualifiée de finale, laquelle a été rejetée à l'unanimité par les membres du CITAJ. Me Lucien Bouchard a été mandaté pour agir à titre de négociateur. Au moment d'écrire le présent rapport, les négociations se poursuivent. Il n'est pas exclu que des moyens de pression doivent être mis en place éventuellement, auquel cas vous en serez informés et nous demanderons la collaboration de tous.

2. Création de nouveaux postes d'avocats salariés de l'aide juridique : Les avocats de l'aide juridique sont à ce point surchargés qu'ils n'arrivent plus à prendre de nouveaux dossiers. Il s'agit d'une profession stimulante, certes, mais difficile. Dans ces conditions, les nouveaux avocats sont de moins en moins attirés par les postes salariés à l'aide juridique. Les postes réguliers ouverts ne sont pas pourvus. Nous croyons que l'ouverture de plus de postes, et donc une meilleure répartition des dossiers et une tâche allégée pourrait permettre de redonner de l'attractivité à l'emploi.
3. Création d'un bureau d'aide juridique indépendant des autres bureaux de notre région, afin de mettre fin aux situations de conflits d'intérêts : Actuellement, tous les avocats de l'aide juridique du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont considérés comme formant un seul bureau d'avocats. Ainsi, si un père est représenté par un avocat de l'aide juridique de Rimouski, la mère ne pourra pas être représentée par un avocat de l'aide juridique de Gaspé, malgré la grande distance entre les deux, notamment car les deux avocats ont accès aux mêmes données électroniques. Ce type de situation étant monnaie courante à Montréal, ils y ont créé un bureau indépendant chargé de prendre en charge une des parties dans les dossiers où les deux parties sont admissibles à l'aide juridique. Nous pourrions nous inspirer de cette formule pour pallier les cas de conflits d'intérêts.
4. Attirer davantage d'avocats dans notre section : Plus il y a d'avocats, plus il y a de possibilités que les postes de salariés à l'aide juridique soient comblés et plus il y a de chances que les avocats du privé acceptent de temps en temps des mandats d'aide juridique. Continuez votre lecture des points suivants pour connaître les actions prises par votre barreau de section en la matière.

Devant l'étendue de la crise (oui, nous osons utiliser ce mot honni!), nous avons utilisé toutes les plateformes qui nous étaient accessibles pour faire connaître la situation aux décideurs.

Ainsi, dans le cadre d'une rencontre du conseil des sections, j'ai **parlé directement au ministre de la Justice**, Me Simon Jolin-Barrette, pour lui faire connaître le détail de la situation que nous vivons et pour lui demander ce qu'il entend faire pour régler ce problème urgent. Le ministre a répondu croire être à la veille d'une entente imminente pour les tarifs d'aide juridique au privé, alors que le CITAJ venait de rejeter unanimement la proposition finale du gouvernement.

J'ai également fait des **représentations à l'équipe de la députée de Rimouski et ministre, Me Maïté Blanchette-Vézina**. C'est l'équipe elle-même qui nous a approchés en premier, car les justiciables en étaient rendus à s'adresser à eux dans leur ultime tentative de trouver un avocat de l'aide juridique. Espérons que notre distinguée collègue pourra avoir l'oreille attentive du conseil des ministres à ce sujet.

Finalement, j'ai donné **deux entrevues à des journalistes** de Radio-Canada au Bas-St-Laurent et de TVA en Gaspésie sur le sujet. Ces derniers avaient été interpellés directement par des citoyens sur la problématique. Il était important pour nous de non seulement confirmer la situation que l'on constate sur le terrain, mais de propager le message que la faute ne revient pas aux avocats du privé, en ce qu'il ne s'agit pas d'une question de gourmandise ou de lucre. Il s'agit malheureusement parfois de la conclusion retenue par les citoyens lorsqu'ils



entendent que les avocats ne prennent pas leur dossier, car « pas assez payant ». Tel que mentionné plus haut, il y a un monde entre souhaiter faire des profits faramineux et devoir payer pour travailler.

Votre barreau de section va continuer de mettre l'épaule à la roue pour sortir de cette crise.

MANQUE D'AVOCATS POUR LES DOSSIERS EN SANTÉ MENTALE

Le barreau de section a été interpellé pour réfléchir aux solutions possibles face aux manques d'avocats acceptant les mandats en matière de santé mentale (incluant par le biais de jugements).

Nous avons fait un appel à tous, pour nous assurer que les mandats dans notre section sont d'abord desservis par les avocats de notre section, puis j'ai rencontré le Barreau de Québec afin qu'il nous partage sa liste d'avocats acceptant de tels mandats.

J'ai échangé avec les deux Centres de justice de proximité desservant notre territoire et nous avons fait connaître leur offre de service en cette matière aux avocats du CISSS.

J'ai également échangé avec la Commission des services juridiques et avec la Cour supérieure sur les avenues possibles pour que les justiciables soient desservis sans que cela se fasse sur le dos des avocats du privé par le biais d'ordonnances de nomination forcée.

Une modification règlementaire est à l'étude afin que tous les dossiers en santé mentale soient couverts par l'aide juridique (ce qui ne réglera malheureusement pas tous les problèmes à en voir la situation de l'aide juridique tel que décrite précédemment).

ASSERMENTATIONS

Passons aux bonnes nouvelles !

Nous avons procédé à l'**assermentation de 14 nouveaux avocats**, qui sont demeurés dans notre section pour la grande majorité.

Il nous fait grand plaisir de les accueillir chaleureusement et nous demandons à toutes les parties prenantes du système judiciaire d'en faire de même.

Sans avoir cumulé de chiffres formels, nous constatons que nous avons un problème de rétention des jeunes avocats dans la pratique de litige. Nous demandons aux collègues ainsi qu'aux juges de se remémorer leurs premières années de pratique. **Des conseils bienveillants transmis en privé valent bien plus qu'une leçon humiliante en public en salle de cour.**

RÉDACTION D'UN GUIDE DE RÉTENTION DES NOUVEAUX AVOCATS EN RÉGION

Le Barreau du Québec a formé un comité chargé de plancher sur la problématique du manque de relève en région. Composé des bâtonniers des barreaux de région, de représentants de l'Association des Barreaux de province et de l'Association des jeunes barreaux de région, de la directrice générale du Barreau du Québec et du vice-président du Barreau du Québec, le Comité sur la relève juridique en région a rédigé un plan d'action en 16 points avec diverses échéances en 2024 (cliquez ici pour y accéder).

Parmi ces actions, j'ai eu le mandat, en collaboration avec la bâtonnière et le premier conseiller de l'Abitibi-Témiscamingue, de rédiger un guide pour favoriser la rétention des avocats nouvellement arrivés en région.

Nous sommes fiers de vous le présenter en primeur (cliquez ici pour y accéder). Le guide est à double volet : il suggère d'une part la **mise sur pied d'une procédure d'accueil par les barreaux de section** et d'autre part les actions pouvant être prises par les nouveaux arrivants pour bien s'intégrer à la section.

L'idée de base pour favoriser la réussite de l'intégration et la rétention des avocats arrivant dans notre section est naturellement de bien les accueillir et de créer un sentiment d'appartenance. Nous demandons donc la collaboration de tous en ce sens. **Il est possible que notre barreau de section vous contacte pour vous demander d'agir à titre de mentor à la vie professionnelle ou à la vie sociale d'un nouveau membre de notre section.** Votre participation aux activités organisées par notre barreau et notre jeune barreau de section est également précieuse. Sachez également que nous sommes très ouverts à vous aider à mettre sur pied toute activité ou formation qui vous intéresse.

CAPSULES VIDÉOS PROMOUVANT LA PRATIQUE DANS NOTRE MERVEILLEUSE SECTION

Dans un même ordre d'idée, nous avons entrepris le projet de réaliser des capsules vidéos promotionnelles mettant de l'avant les avantages d'une pratique dans notre section, dans le but d'y attirer de nouveaux avocats.

L'objectif est de **créer un engouement pour la pratique dans notre région** non seulement en présentant les avantages de la pratique (ex. : qualité de vie, collégialité, opportunités d'affaires), mais également en déboulonnant certains mythes tenaces sur les avocats de région (ex. : pratique inintéressante en droit).

Nous avons choisi le médium du vidéo, notamment pour le dynamisme et pour mettre en valeur nos paysages spectaculaires, qui nous distinguent d'autres régions. Ces capsules seront publiées sur les réseaux sociaux et sur notre site web et présentées lors des journées carrières et autres salons universitaires et de l'École du Barreau auxquels le barreau de section participera.

En temps voulu, nous vous demanderons de nous aider à rendre virales ces vidéos en les partageant sur vos propres réseaux sociaux.

Déjà, nous vous invitons à **Aimer la page Facebook du jeune barreau de section** pour la rendre plus vivante et à **nous partager vos nouvelles** afin que nous puissions les publier sur cette page ainsi que sur notre site web, afin de démontrer le dynamisme de notre section.

C'est la firme La Semelle Verte qui a été retenue pour produire ces capsules, avec Me Alexis Deschênes comme responsable du projet au sein de notre conseil d'administration. Il s'agit de la firme ayant effectué plusieurs campagnes promotionnelles très connues, tel que Vivre en Gaspésie, Baie-des-Chaleurs _bonheur, Culture Gaspésie, J'achète Gaspésien, Théâtre de la petite marée, etc. Nous sommes persuadés que nous aurons un excellent produit.

Pour le **visionnement d'une première capsule en primeur, c'est un rendez-vous à notre assemblée générale annuelle le 3 mai prochain !**

PROJET D'UTILISATION ACCRUE DU PALAIS DE JUSTICE DE CARLETON-SUR-MER

Lors de la cérémonie de la rentrée judiciaire à New Carlisle, la discussion ouverte entre l'assistance et les juges a permis de constater une volonté partagée par plusieurs parties prenantes d'utiliser davantage le point de service de justice de Carleton-sur-mer, particulièrement en matière criminelle.



En effet, le district de Bonaventure a une très grande étendue, à tel point que les justiciables à l'extrémité ouest peuvent mettre jusqu'à 2h20 de transport en voiture pour un simple aller jusqu'au palais de justice principal, à New Carlisle. Or, l'utilisation du point de service de Carleton-sur-mer permettrait à ces justiciables d'économiser jusqu'à une heure par aller, donc deux heures de transport de moins dans la journée. Sachant que nous avons notamment deux communautés autochtones dans l'ouest du district, il s'agit donc également de **rapprocher le système judiciaire de ces communautés** et de faciliter les déplacements pour eux.

Nous nous sommes donc chargés d'organiser et de tenir une première rencontre avec des représentants de la magistrature, des services judiciaires, des services correctionnels, des avocats pratiquant au criminel et du CAVAC pour noter les besoins de toutes les parties prenantes et établir un plan des prochaines étapes pour actualiser ce projet. Une autre réunion a lieu prochainement, le projet va bon train et nous sommes confiants qu'il pourra être mené à bon port.

INDEMNITÉ POUR LES POSTES DE SECRÉTAIRE ET DE TRÉSORIER

Au cours des dernières années, nous avons noté qu'il n'y a pas foule aux portes lorsque vient le temps d'élire des administrateurs au sein du conseil d'administration de notre barreau de section, et encore moins pour les postes plus prenants d'officiers.

Il s'agit d'une **implication bénévole pour la très grande majorité du temps**. Il n'y a que le bâtonnier et le premier conseiller qui reçoivent une indemnité lorsqu'ils participent durant 3 jours complets d'affilée aux réunions du Barreau du Québec et de l'Association des barreaux de province, deux fois par année, et lorsqu'ils procèdent à des assermentations. Toutes les nombreuses autres tâches et réunions du barreau de section sont bénévoles. Or, les postes de secrétaire et de trésorier demandent aussi beaucoup de temps.

L'Association des barreaux de province a cumulé un tableau indiquant les salaires ou indemnités versées à chaque officier dans tous les barreaux de section en région. Nous avons ainsi pu constater que notre formule est l'exception plutôt que la règle, incluant parmi les barreaux d'une taille semblable au nôtre.

Ainsi, pour encourager la participation et reconnaître la contribution du trésorier et du secrétaire, nous avons voté (à l'exclusion de ces derniers) en faveur d'une indemnité annuelle pour ces officiers, pour un montant maximal de 1800\$ par année, en fonction du nombre de mois en poste. Bien évidemment, il s'agit d'une somme symbolique, qui ne peut aucunement être comparable à un salaire considérant les heures véritablement effectuées par ces officiers, mais nous croyons qu'il est juste de les remercier de cette façon pour le temps qu'ils investissent au bénéfice de tous.

CONSEIL DES SECTIONS ET CONSEIL ÉLARGI

Le bâtonnier et le premier conseiller de notre section siègent de facto au Conseil des sections du Barreau du Québec et au Conseil élargi de l'Association des Barreaux de Province. Ces réunions permettent de discuter de multiples sujets, d'apporter le point de vue de notre région et de rencontrer les divers intervenants du système judiciaire, tels que le ministre de la Justice et les juges en chef de toutes les cours.

Me Alexis Deschênes, premier conseiller, et moi-même, bâtonnière, avons donc assisté aux réunions de ces conseils les 26, 27, 28 septembre, 7 décembre, 21, 22 et 23 février.

Voici en rafale **quelques sujets discutés au Conseil des sections** :



- Plan stratégique du Barreau du Québec
- Santé mentale des avocats
- Tarifs de l'aide juridique
- Justice pour les communautés autochtones
- Mesures d'accès à la justice (assurance frais juridique, fiscalité)
- Transformation numérique de la justice
- Responsabilité sociale et environnementale
- Intelligence artificielle
- Tribunal spécialisé
- Manque de relève en région
- Réforme du système professionnel
- Nouveau programme de l'École du Barreau
- Prime et police d'assurance responsabilité professionnelle
- Réforme de la formation continue obligatoire
- Médiation et arbitrage aux petites créances
- Sécurité dans les palais de justice
- Loi 25 et protection des renseignements personnels

Il serait trop exhaustif de faire le tour des sujets discutés ici, mais il nous ferait grand plaisir d'en parler individuellement si un sujet vous interpelle en particulier. N'hésitez pas à nous contacter.

TRIBUNAL SPÉCIALISÉ

L'implantation du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale s'est faite graduellement dans nos districts au cours de l'automne 2024 et se continue.

Nous avons plaidé pour que les avocats soient aussi pris en considération dans les plans de reconfiguration de nos palais de justice, sans grande écoute de la part du ministère de la Justice. Il s'agit d'un constat partagé dans toutes les autres sections.

Le ministre de la Justice en a fait la promotion lors d'une visite au palais de justice de New Carlisle et de Rivière-du-Loup. Nos administrateurs Me Guy Loisel et Me Ariane Cayer y ont représenté le barreau de section.

Il nous a été rapporté de diverses sources que la visite du ministre a été précédée d'un maquillage de la réalité par son équipe politique. Les dépliants en anglais ont été retirés. Des jouets pour enfants ont été apportés pour l'événement et retirés par la suite. Une couche de peinture a été donnée dans le local du CAVAC devant être incessamment démolie dans le cadre des travaux à venir pour l'implantation du tribunal spécialisé. Aucune invitation n'a été envoyée aux communautés autochtones. À la date choisie, les juges et les avocats d'aide juridique étaient en formation à l'extérieur.

SITE WEB

Nous vous rappelons que notre site web se veut la porte d'entrée à notre section pour les avocats et stagiaires de l'extérieur ainsi qu'une plateforme de nouvelles pour les avocats de notre section. **Il nous fait grand plaisir de partager vos nouvelles et vos offres d'emploi sur celui-ci.** N'hésitez pas à nous les envoyer.

Comme nous ne souhaitons pas embourber vos boîtes courriel plus que nécessaire, soyez conscients que des opportunités peuvent y être publiées et qu'il est donc de bonne pratique de le consulter périodiquement. Vous pouvez également retrouver des informations sur la pratique dans nos districts et au sujet du barreau de section sur la page réservée aux membres.

Un grand merci à notre administratrice Me Vanessa Soucy de s'être occupée du site web tout au long de l'année.

RECRUTEMENT POUR LA FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CONCOURS DE NOMINATION D'UN JUGE EN COUR DU QUÉBEC

Un concours s'est ouvert à Matane pour un poste de juge à la Cour du Québec, principalement en matière criminelle. Nous avons été impliqués pour recruter des volontaires pour former un comité de sélection.

BONIFICATION DU GUIDE SUR L'ORGANISATION DES CONGRÈS

Merci à nos administratrices Me Annick Bédard et Me Vanessa Soucy qui ont procédé à la mise à jour du guide sur l'organisation des congrès, afin d'y ajouter d'autres détails et d'ainsi faciliter la transition et le travail pour les nouveaux comités organisateurs des congrès d'année en année.

APAAQ

L'Association Professionnelle des Avocates et Avocats du Québec est un organisme dont la mission est de défendre et promouvoir les intérêts professionnels et socio-économiques des avocats. À ce titre, ils travaillent au bénéfice de chacun d'entre nous.

Dans le cadre de sa planification stratégique, le Barreau de section se recentre sur sa mission première, soit la protection du public. L'APAAQ est donc l'association tout indiquée pour prendre la place du Barreau du Québec pour tout ce qui concerne les intérêts des membres.

Pour ce faire, elle a besoin de votre implication ! **Le poste de représentant de notre section sur le conseil d'administration de l'APAAQ est vacant.** Nous vous invitons donc à nous faire part de votre intérêt à y siéger.

REGISTRE DES ANNÉES DE PRATIQUE DE NOS MEMBRES

Jusqu'à tout récemment, le barreau de section n'avait aucune façon d'être informé automatiquement des années de pratique des membres, outre le bouche-à-oreille, rendant ainsi difficile la reconnaissance par les pairs pour les anniversaires de 30 – 40 – 50 ans de pratique. Notre secrétaire, Me Annick Bédard, s'est donc attelée à la tâche et a créé un registre nous permettant dorénavant d'être informés de ces jalons importants pour nos membres et de nous assurer qu'ils sont nommés et félicités lors du banquet au congrès annuel.

Par ailleurs, **nous ne sommes pas automatiquement informés des retraites et nous vous invitons donc à nous en faire part** lorsque vous-même ou un de vos collègues de la section prend sa retraite, afin que cet événement puisse également être souligné.

TRANSFERT DU COMPTE BANCAIRE VERS LA CAISSE DESJARDINS

Merci à notre trésorière Me Florence Frappier-Routhier pour les nombreuses heures et la patience qui ont été nécessaires pour procéder au transfert de notre compte bancaire de la Banque Nationale à la Caisse Desjardins. Ce transfert nous permettra dorénavant de gagner en efficacité et d'effectuer des transactions par voie de



virement Interac plutôt que par chèque uniquement, notamment pour les paiements dans le cadre du congrès annuel.

ACTIVITÉS

FORMATION SUR LES NOUVEAUTÉS PROCÉDURALES EN COUR DU QUÉBEC LE 28 JUIN 2023

Avec l'entrée en vigueur des modifications au *Code de procédure civile* par le biais de la *Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec*, j'ai planifié une formation en webinaire à ce sujet. L'Honorable Luce Kennedy et Me Hélène Maillette (nommée juge depuis) ont ainsi donné une formation pratique et concrète sur les nouveautés en Cour du Québec. Environ 110 membres y ont pris part.

RENTRÉE JUDICIAIRE À NEW CARLISLE LE 15 SEPTEMBRE 2023

La journée a débuté avec deux formations gratuites pour les avocats. Nous avons d'abord eu une formation sur les risques et les meilleures pratiques à adopter en matière de cybersécurité par l'entreprise informatique Solution Infomédia. S'en sont suivies une présentation et une discussion avec monsieur le juge Damien St-Onge sur les meilleures pratiques à adopter en salle de cour.

Pour ce qui est de la cérémonie d'ouverture des tribunaux, ce sont 5 juges de la Cour du Québec et de la Cour supérieure, la Bâtonnière du Québec, une cinquantaine d'avocats et de multiples intervenants du système de justice qui se sont rencontrés. Les interlocuteurs nous ont fait part de leurs priorités pour l'année et le public a pu poser ses questions et exprimer ses idées. À cette occasion, nous avons pu constater qu'il y avait un intérêt partagé pour l'utilisation accrue du palais de justice de Carleton-sur-mer, tel que mentionné précédemment.

La cérémonie officielle a été suivie d'une réception au Centre culturel de Paspébiac, avec consommations et bouchées offertes en collaboration avec des entreprises axées sur les saveurs locales. Merci à notre administratrice Me Ariane Cayer pour l'organisation de cette réception.

MARATHON JURIDIQUE DU 21 AU 23 MARS 2024

Dans le cadre du 175^e anniversaire du Barreau du Québec, une activité promotionnelle du travail des avocats a été mise sur pieds par le Barreau du Québec sous la forme d'un marathon juridique. Il s'agissait pour les barreaux de section d'organiser des activités de bénévolat partout dans la province durant 3 jours, plus particulièrement du 21 au 23 mars.

Dans notre section, nous avons choisi d'offrir des **ateliers Éducaloi dans les écoles secondaires**. Le but était de faire découvrir le droit aux étudiants, et qui sait, de peut-être allumer une étincelle pour la profession (recrutement de relève à long terme !). J'ai donc contacté les écoles secondaires partout sur notre territoire pour les inviter à participer et j'ai coordonné les ateliers avec nos avocats bénévoles.

Nous tenons à remercier nos bénévoles qui ont donné des ateliers (Me Jules Grenier, Me Jasmine Berthelot, Me Molie DeBlois Drouin et Me Francis Bernatchez) ainsi que tous ceux qui se sont portés volontaires pour le faire.



CONGRÈS DE SECTION DU 2 AU 4 MAI 2024

Le congrès annuel de section aura lieu du 2 au 4 mai 2024 sur le site enchanteur de l'Auberge-de-la-Pointe à Rivière-du-Loup.

Le congrès de section est une occasion incontournable d'échanges entre les avocats de la région. Il s'agit d'un événement important favorisant la collégialité et l'amitié existant entre les membres de notre section et qui lui donne tout son attrait. Dans la situation de manque d'avocats et de surplus de travail que nous connaissons, nous croyons qu'il est **plus que jamais important de se retrouver, de renforcer les liens entre les collègues et de se rappeler pourquoi il est bon de pratiquer dans notre section.**

Vous aurez remarqué que le comité organisateur, de concert avec le barreau de section, a choisi de modifier la formule usuelle du congrès. Ainsi, les deux soirées auront lieu le jeudi et le vendredi, au lieu du vendredi et du samedi, afin de permettre aux participants de retourner auprès de leur famille dès le samedi. Cette modification vient notamment répondre à la constatation d'une baisse de participation au banquet du samedi soir. Cette mesure vise à favoriser la conciliation travail-famille, valeur chère à la relève. Cette décision a d'ailleurs fait des petits : plusieurs autres sections nous ont mentionné avoir suivi notre exemple pour leur propre congrès.

Un grand merci au comité organisateur pour toute la prise en charge de cet événement : Me Annick Bédard, Me Josianne Côté, Me Martine Jalbert, Me Gabrielle Lavoie-Lévesque, Me Francis Paradis, Me Maude-Émilie Quimper, Me Marie-Laurence Rondeau, Me Vanessa Soucy, Me Annie-Pier Therrien.

AGA LE 3 MAI 2024

C'est le 3 mai 2024 qu'aura lieu notre assemblée générale annuelle. Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour. Nous aurons encore la chance cette année d'accueillir la Bâtonnière du Québec, Me Catherine Claveau. Nous aurons également des allocutions de représentants de diverses associations. Ceux qui seront présents auront également l'occasion de visionner en primeur notre première capsule vidéo promotionnelle.

VISITE DE NOS CONFRÈRES DE MEAUX

Nous avons le plaisir d'accueillir 9 avocats de notre barreau français partenaire dans le cadre de notre congrès annuel. Il s'agit de leur première visite depuis la pandémie. Leur dernière visite était en 2018 à Percé.

Par le passé, quelques avocats de notre section se questionnaient sur la pertinence de ce partenariat. J'ose humblement dire que l'explication pour leur réticence réside probablement dans le fait qu'ils n'ont pas eu la chance de discuter avec nos confrères français et de participer à l'échange à Meaux. Il s'agit d'occasions inestimables pour découvrir et s'inspirer des méthodes, pratiques et façons de faire différentes d'un autre système de justice faisant face à des difficultés souvent similaires au nôtre. Les solutions gagnantes ou tentatives infructueuses mises en place chez nos collègues français ajoutent à nos réflexions pour améliorer notre propre système de justice.

Nous vous invitons à prendre les devants et à les aborder lors de notre congrès, pour constater toute la richesse de ce partenariat.

CONCLUSION

Bravo, vous vous êtes rendu jusqu'à la fin ! Nous espérons que ce résumé des efforts déployés et des projets entrepris par votre barreau de section vous aura convaincu que nous travaillons ardemment pour une amélioration continue de la pratique dans notre section.

Encore une fois, nous sommes tout ouïe pour vous entendre sur vos commentaires, vos inquiétudes, vos idées et vos projets.

C'est avec une part de regrets que je dois tirer ma révérence après un an au poste de bâtonnière. Je crois que notre barreau de section mérite d'avoir un bâtonnier entièrement dévoué à la tâche et j'ai choisi de consacrer mon attention pour la prochaine année à mon petit garçon qui naîtra dans quelques semaines. J'ai adoré mon expérience des six dernières années au sein du conseil d'administration et j'espère avoir su bien vous servir.

Je félicite chaleureusement Me Alexis Deschênes et Me Cynthia Lamarre pour leur élection respectivement aux postes de bâtonnier et première conseillère pour la prochaine année. Je suis intimement convaincue que notre barreau de section est entre bonnes mains.

Au plaisir de vous recroiser prochainement,



Me Isabelle Gagnon, bâtonnière 2023-2024

